

TRAMPOLINE

COUPE DU VAL DE MARNE – FED3

La Coupe du 94 est organisée conjointement par le club du Red Star Club Champigny et le Comité Départemental du Val de Marne.

CETTE SAISON, LA RENCONTRE CONCERNE :

- les gymnastes de la filière Fédérale organisée en fonction de catégories d'âges indiquées dans le tableau synoptique page 9 de la brochure technique IDF.

DATE DE COMPETITION

Dimanche 13 février 2022

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional IDF

LIEU DE COMPETITION

Gymnase Paul Emile Victor

570 rue du Professeur Paul Milliez
94500 Champigny-sur-Marne

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération : <http://www.ffgym.fr/>

- **Date limite d'engagement le 19 janvier 2022** (cf. tableau des engagements page 11)
- L'ensemble des informations utiles à la procédure d'engagement sont disponibles sur le site du comité régional.
- Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif départemental qui est de **12€** par compétiteur.
- **Le règlement des engagements doit être effectué avant la compétition :**
 - soit par virement bancaire : RIB 10278 06002 00020640401 59 / IBAN FR76 1027 8060 0200 0206 4040 159 / BIC CMCIFR2A
 - soit par chèque, à l'ordre du CDVM-FFG, à envoyer à Mme PATISSON Cathy, 7 rue du Pré Annelet - 77000 SERRIS

Bien indiquer le nom de la compétition : TR Coupe du 94

En l'absence de paiement, les gymnastes du club ne seront pas autorisés à concourir.

FORFAITS

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral.

- Jusqu' à 10 jours avant la compétition : pas d'amende, les engagements seront déduits.
- Passé ce délai :
 - un forfait avec certificat médical : pas d'amende, les engagements seront dûs.
 - un forfait sans certificat médical : une amende sera appliquée et les engagements seront dûs.

JUGES

La liste des juges officiant tirés au sort sera publiée 5 jours avant la compétition sur le site du comité régional.

Les juges remplaçant seront sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

Une réunion de juge sera mise en place au plus tard 30 minutes avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire.

Un juge préalablement engagé pourra être remplacé, par un juge de niveau équivalent, si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition. Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge (tarif départemental en vigueur de 150 €). L'absence ou le gros retard non justifié du juge entraînera cette amende à régler sur place. Si l'amende n'est pas acquittée, l'équipe ou l'individuelle ne participera pas à la compétition.

N'hésitez pas à solliciter des juges d'autres clubs. Il existe sur Facebook une bourse aux juges pour aider : « Juges Trampo IDF »

INFORMATIONS

Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

Un contrôle du Pass-Sanitaire sera effectué à l'entrée du gymnase du gymnase, et un registre de rappel sera établi.

CONTACTS

Comité départemental du Val-de-Marne :

Sonia ESPIRE - cd94.ffgym.secretariat@gmail.com - 06 73 03 50 59

Cathy PATISSON - cd94.ffgym.developpement@gmail.com

Contact club: Denis SAVARY - rscctrampo@free.fr – 06 16 37 53 88

Référente technique régionale trampoline : perrinkathia@yahoo.fr – 06 61 07 11 63